



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Conseil communal

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2005

Présidence : M. Enrico MONSUTTI
36 membres présents

Le Président, M. MONSUTTI, ouvre la troisième séance de l'année à 20h15 et souhaite la bienvenue à tous. Au nom du Conseil, il salue M. le Syndic et les municipaux. Il relève la présence de Mlle I. FOGOZ, secrétaire municipale, et de MM. WARNERY et GAMBONI pour le service technique.

Il salue également la presse, représentée ce soir par M. JARNE pour le Régional.

M. J. NICOD, préfet, Mme N. LINIGER, MM. J. HALDY, A. MONOD et Ch. POLIN, députés, ainsi que M. G. FONTANNAZ, Président du Conseil communal de Paudex, se sont excusés.

1. APPEL

Présents : 36 membres
Excusés : 12 membres
Absents : 5 membres

Les conseillers excusés sont Mmes et MM. BEGUIN, BUGNON, CASONI, DUFLON, JAN, MAYE, NICOLET, OGUEY-ARAYMON, PIRAT, STUTZ, TSCHABOLD et ULDRY.

Les conseillers absents sont Mme et MM. CHESAUX, DAVALLE, DE PIERRI, FARDEL et JEANNERET.

Avec 36 membres présents, le quorum est atteint. Le Président déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Le **procès-verbal** de la séance du 30 juin 2005 est accepté à l'unanimité et des remerciements sont présentés à la secrétaire.

2. COMMUNICATION DU BUREAU DU CONSEIL

M. MONSUTTI, Président, fait part du résultat de la dernière votation :

Votation fédérale du 25 septembre 2005 : taux de participation de 64.35 %

Libre circulation : objet accepté par 773 voix contre 316

Par ailleurs, il communique que la Municipalité l'a informé de la suppression de la séance du Conseil communal du 3 novembre 2005. La prochaine et dernière séance de l'année aura donc lieu le **jeudi 1^{er} décembre 2005 à 18h15** et sera suivie, comme le veut la tradition, du souper de fin d'année.

3. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. MUHEIM, Syndic, a le très grand plaisir d'apporter à l'assemblée le cordial salut de la Municipalité et indique que, par les médias interposés, les membres de l'assemblée ont pu suivre les débats au sein des régions et des partis, s'agissant du **futur nombre de districts** dont devrait être composé notre beau Pays de Vaud.

La Municipalité a informé la Commission consultative des affaires régionales sur sa position :

- Belmont devrait être attaché au même futur district que la Commune de Pully, avec laquelle les collaborations sont les plus nombreuses.
- La Municipalité et le Conseil communal de Pully se sont prononcés pour un rattachement à un grand district de Lavaux.
- Le Conseil d'Etat a mis en consultation 2 variantes, dont celle à 10 districts trouve majoritairement « grâce » aux yeux des « spécialistes ».
- La Municipalité est d'avis que nos Constituants ont agi dans la précipitation, en inscrivant dans notre Charte fondamentale le chiffre de 8 à 12 districts. Ceci exclu de facto la création de 4 à 6 régions couvrant la réalité du tissu socio-économique de notre canton.

La Municipalité n'est pas en mesure de faire la démonstration à quoi doit véritablement correspondre un district, si ce n'est pour la répartition des sièges au Grand Conseil ou pour répondre à une convocation de la préfecture ...

Considérant que Belmont est la première commune viticole de Lavaux, ... en venant depuis Lausanne par l'autoroute, la Municipalité ne voit pas d'objection à devenir, aux mêmes conditions, le premier carnotzet de Lavaux ... Mais le dernier mot appartiendra aux parlementaires cantonaux, voire au Peuple, en cas de référendum.

En ce qui concerne le **Tir du district de Lausanne**, le district actuel pourrait venir à manquer, dans le cadre du rendez-vous annuel des Municipalités. En effet, sur les 16 éditions du tir des municipalités, la Municipalité de Belmont a remporté 6 fois le challenge et, pour la deuxième fois, de façon définitive la semaine dernière. L'assemblée aura compris, la Municipalité circule, même avec un guidon de fusil, « droit devant ».

Les médias se sont faits l'écho de l'intention des pouvoirs publics de demander le classement de Lavaux au Patrimoine mondial de l'**Unesco**. Fondé sur le fait que notre vin porte cette appellation, et peut-être demain aussi notre commune, la Municipalité a accepté de contribuer au financement de la procédure, à raison de 70 centimes par habitant.

Encore et toujours grâce aux médias, on a pu s'«imprégner» des intentions du Conseil d'Etat dans sa procédure d'assainissement des **finances cantonales**. Le premier pas a été franchi cette année, avec le transfert de 260 km de routes cantonales aux communes.

Belmont «hérite» de 300 m. environ. Pour 2006, l'Etat prévoit de répartir moitié-moitié le déficit des transports régionaux, et non plus 70/30 %. Il en résultera un coût additionnel «brut» d'environ Fr. 50'000.-. A ce montant s'ajouteront quelques dizaines de milliers de francs de «non recettes», puisque la part des communes aux gains immobiliers passerait de 5 à 3/12^{ème}.

Si la décision appartient en premier chef au Grand Conseil, l'Union des communes vaudoises se réunira le 2 novembre prochain pour se déterminer si un référendum doit être lancé. En attendant, et par mesure de précaution, ces nouvelles charges et «non recettes» seront inscrites au budget 2006.

Les différents changements au niveau de l'**Administration communale** ont été communiqués par écrit. Rappel des nouvelles heures d'ouverture de l'administration, qui faciliteront les démarches des Cancoires : 07h00 à 11h30 et 13h30 à 16h00, du lundi au vendredi inclus.

L'ordre du jour passablement chargé permet d'informer que la **séance du Conseil communal du 3 novembre prochain est annulée**, sauf urgence à ce jour inconnue.

Mme BRUGHERA apporte quelques informations concernant l'urbanisme et plus particulièrement l'évolution de différents plans de quartier ou d'affectation.

Le dossier du **Plan de quartier Burenos-Malavaux** est toujours attendu en vue de la mise à l'enquête publique des deux nouveaux bâtiments.

Le **dossier final du nouveau plan de quartier «En Arnier II»**, en remplacement du bâtiment en terrasses, a été accepté par la Municipalité, présenté à la Commission consultative d'urbanisme du conseil communal (CCU), qui a donné un préavis favorable et transmis au Service de l'aménagement du territoire (SAT) pour l'examen préalable.

Concernant le **nouveau plan partiel d'affectation «Coin d'En haut»** pour la parcelle n° 287 - propriété de l'Hoirie Abetel – conformément aux dispositions du Plan de zones, le projet final a été accepté par la Municipalité. Il a été présenté à la CCU et a été transmis au SAT pour l'examen préalable. Dans l'attente de la prise de position de la CCU, mais dans le délai des 3 mois qui, selon la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC), est accordé au SAT pour sa détermination, le dossier sera présenté aux propriétaires voisins de la parcelle n° 287.

Le Municipalité a accepté d'entrer en matière en vue de la **modification du Plan de quartier «Signal de Belmont»**. Des modifications sont apportées au secteur prévu pour la construction de 6 villas individuelles, celui prévu pour la construction d'un bâtiment à usage public, et le secteur du parking du restaurant qui sera réaménagé.

Le projet a été accepté par la Municipalité, il a été présenté à la CCU et sera prochainement transmis au SAT pour l'examen préalable. Comme pour le projet précédent, il sera, parallèlement, présenté aux propriétaires, à l'intérieur du périmètre du plan et aux voisins.

Au début du mois de septembre 2005, la Municipalité a eu le plaisir de fêter 2 **nonagénaires**, Mme Wenger, habitante du chemin du Plan et surtout notre doyen, ancien employé et agent de police, M. Rodolphe Stern, notre Rodo! Cette petite fête s'est déroulée au carnotzet et Rodo était entouré de sa famille et d'anciens cadres et employés communaux, qui ont eu le plaisir de travailler avec lui. Ce fut un grand moment !

En ce qui concerne les **finances**, M. MOSER a le plaisir d'annoncer que l'emprunt de Fr. 1'000'000.- auprès de la Centrale des Communes Suisses, au taux de 4 3/8, échéant le 31 octobre de cette année, a déjà été dénoncé et remplacé par un emprunt auprès de Postfinance pour 10 ans au taux historique de 2,29 %. Une économie de Fr. 20'850.- est ainsi faite.

La **parcelle** no 341 de 6 m² est une enclave de la commune de Pully sur notre territoire, constituée afin de contrôler sa source traversant notre commune. Etant donné que la commune de Pully estime n'avoir plus d'utilité à garder cette parcelle, elle a fait une cession gratuite en faveur de notre commune.

Les **vendanges** ont été effectuées le lundi 3 octobre 2005 dans de bonnes conditions. Le blanc titre à 76 degrés et le rouge à 99. Acidité inférieure à l'année précédente. Notre vignoble n'a pas été grêlé et la qualité de la vendange est bonne. Les nouveaux plants de Gamaret et Garanoir se portent bien et ont déjà produit des mini grappes, mais non utilisées. M. G. FISCHER a informé que 1726 kg de Chasselas ont été récoltés ainsi que 480 kg de Pinot Noir.

M. MICHELET informe que la pose du revêtement définitif sur la demi-chaussée **Burenoz / Rouvène** touchée par les travaux sera réalisée dès le 10 octobre 2005, sauf conditions météorologiques défavorables.

Les travaux ont débuté le 29 août dernier sur le pont du **chemin du Plan**. Ceux-ci n'ont pas révélé de mauvaises surprises. Les travaux de génie civil ont débuté le 12 septembre 2005. Nous avons rencontré une surprise désagréable, à savoir le collecteur d'eaux usées qui était ovalisé. L'inspection de la canalisation effectuée en 2002 n'avait pas révélé de problèmes de ce type. Nous pensons que les fuites, après 2002, sur la colonne d'eau potable ont lavé l'enrobage du tuyau et ont conduit à cette ovalisation. Dans le cadre des travaux en cours, nous allons procéder au changement des tronçons incriminés.

Les travaux **En Crochet** ont débuté le 29 août 2005 et se déroulent normalement, c'est à dire sans mauvaise surprise.

Les travaux ont débuté au **chemin de la Louche** le 26 septembre dernier avec 1 semaine de retard sur le planning initial.

Le **chemin des Ecaravez** a été rendu à la circulation comme prévu le 9 septembre 2005 au soir. Seuls des travaux de finition se sont déroulés après l'ouverture à la circulation.

L'éclairage public sera prochainement mis en place sur le **chemin de Chatruffe**, un des derniers sans éclairage, afin de sécuriser le cheminement des promeneurs.

Les travaux pour boucher les trous et fissures dus à l'**hiver 2004-2005** seront entrepris dès le 17 octobre 2005. Les travaux n'ont pas pu être entrepris plus tôt car l'entreprise adjudicataire était surchargée. Belmont n'était manifestement pas la seule victime de l'hiver passé.

A Belmont, nous pouvons considérer que le **ramassage des déchets ménagers encombrants** est une affaire qui roule. Le 28 septembre 2005, nous avons constaté qu'il avait pris une tournure déjantée. En effet, nous avons eu la désagréable surprise de découvrir une quarantaine de pneus, certains munis de jantes, déposés avec les déchets encombrants à plusieurs endroits sur le territoire communal. Ce comportement ne pouvant être admis, la Municipalité invite donc tout citoyen qui aurait été témoin de la dépose de ces pneus à se manifester auprès de nos agents de police.

Mme SCHIESSER indique que MM. Daniel Chappuis et Jean-Louis Leuthold qui se partageaient le poste d'**organiste** à plein temps ont tous deux donné leur démission.

M. Chappuis a quitté la paroisse de Belmont-Lutry au 31 août 2005 pour un poste à 100% à la paroisse de Grandvaux-Villette où il officiait déjà à mi-temps auparavant.

M. Leuthold nous quittera à la fin décembre 2005 afin de profiter d'une retraite bien méritée mais il propose de rester à la disposition de notre paroisse pour des remplacements.

Afin de cibler au mieux les personnes intéressées, une annonce pour le poste d'organiste à plein temps a été mise sur le site Internet de la Tribune de l'orgue. Puis en octobre 2005, une annonce papier sera envoyée aux abonnés de cette dernière. Enfin, si ces actions ne sont pas couronnées de succès, une annonce sera éditée dans le 24Heures début novembre prochain. Cette recherche est menée par notre Pasteur Jean-Baptiste Lipp, secondé par une délégation du Conseil de Paroisse.

Depuis le 29 août 2005, des **devoirs surveillés** ont été mis en place. Ils ont lieu les lundi, mardi et jeudi de 15h15 à 16h15. Actuellement, 16 enfants y sont inscrits et tout se passe bien. A noter que les 6 enfants inscrits à l'UAPE, et qui y faisaient leurs devoirs, ont maintenant l'obligation d'aller aux devoirs surveillés et ceci sans frais supplémentaire. Cette décision permet aux éducatrices d'avoir plus de temps pour entreprendre des animations avec les enfants qui ne sont pas encore concernés par du travail scolaire.

De nouvelles tranches horaires ont été ouvertes à l'**UAPE**, soit le mercredi matin de 9h00 à 11h30 et les lundi, mardi, jeudi et vendredi après-midi de 13h30 à 15h00.

Mme SCHIESSER informe que le dernier exercice de compagnie du **SDIS** aura lieu le samedi 12 novembre 2005 sous forme de présentation à la population. Celui-ci sera organisé sur le site de l'école d'ostéopathie à 14h00 et c'est là que la Municipalité procédera à l'inspection des hommes et du matériel. Plusieurs démonstrations seront offertes telles que lutte contre le feu – sauvetage de personne – petit moyen d'extinction et intervention pionnier « chute d'arbre ». Les pompiers se feront le plaisir de présenter les moyens d'interventions efficaces qu'ils ont à leur disposition.

4. COMMUNICATIONS DE LA CCU

Pas de communication.

5. COMMUNICATIONS DE LA CCAR

Pas de communication.

6. PREAVIS MUNICIPAL N° 13/2005

Traitement et vacations de la Municipalité pour la législature 2006-2011

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

La Commission des finances, après un rappel du système actuel de calcul du traitement et des vacations de la Municipalité, souligne que le nouveau système tiendra compte de l'expérience de chaque conseiller municipal et propose unanimement d'accepter ce préavis.

M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion, en l'absence de la Municipalité qui s'est retirée. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le Président passe au vote.

VOTE : Le préavis No 13/2005 est accepté à l'unanimité.

7. PROPOSITION DU BUREAU DU CONSEIL RELATIVE AUX INDEMNITES DU CONSEIL COMMUNAL POUR LA LEGISLATURE 2006-2011

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

La Commission des finances se rallie aux argumentations de la proposition du Bureau du Conseil communal et conclut à l'acceptation des modifications proposées.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et M. MONSUTTI passe au vote.

VOTE : La proposition du Bureau du Conseil est acceptée à l'unanimité moins une abstention.

8. PREAVIS MUNICIPAL No 09/2005

Arrêté d'imposition 2006-2007

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

La Commission des finances relève la qualité du préavis soumis, tous les éléments utiles et nécessaires à l'appréciation de la situation étant fournis de façon claire et détaillée. Elle estime par ailleurs que l'accroissement de la population, les taux d'intérêt bas et l'assainissement effectué ces dernières années permettent de compenser l'augmentation des dépenses. Elle se rallie donc unanime aux conclusions du préavis, tout en se réjouissant de pouvoir garder le même taux d'imposition pour les deux prochaines années.

M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et le Président passe au vote.

VOTE : Le préavis No 09/2005 est accepté à l'unanimité.

9. PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2005

Plan triennal d'investissements 2006-2008 et autorisation d'emprunter

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

M. MUHEIM, Syndic, précise qu'une coquille s'est glissée en page 8 du préavis. En effet, sous b) Emprunts contractés, le taux de l'emprunt auprès de la CCS est de $4 \frac{3}{8} \%$ et non de $3 \frac{3}{4} \%$.

La Commission des finances rappelle que le plan triennal d'investissements proposé fait apparaître les besoins actuellement connus et souhaités de la Commune en les mettant en relation directe avec les possibilités financières prévisibles. Elle souligne également qu'il ne lie formellement ni la Municipalité, ni le Conseil communal car la demande de crédit est faite par voie de préavis dès que la faisabilité ou l'urgence d'un objet sont établies. La Commission des finances précise que l'évolution de l'endettement est réjouissante et reflète le plan de rigueur adopté par notre exécutif ces dernières années.

Elle émet le vœu qu'il soit fait mention dans chaque préavis, comme pratiqué actuellement, si l'investissement proposé figurait ou non dans le plan triennal d'investissements. De plus, la demande d'autorisation d'emprunter paraît réaliste au vu des marges d'autofinancement supputées. La Commission des finances unanime recommande donc d'adopter ce préavis.

Le Président ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la discussion est close et M. MONSUTTI passe au vote.

VOTE : Le préavis No 10/2005 est accepté à l'unanimité.

10. PREAVIS MUNICIPAL N° 11/2005

Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de manutention pour les services extérieurs

Commission technique : Mme FISCHER, MM. GLAUSER, NOVELLI, président

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

La Commission technique indique que de multiples éléments justifient le remplacement du véhicule actuel et que, malgré le manque d'offres concurrentes, elle recommande d'allouer à la Municipalité le crédit nécessaire au financement de l'achat du véhicule Weidemann.

La Commission des finances n'émet pas d'objection à l'achat de matériel neuf pour les services extérieurs mais demande que, pour tout investissement de ce genre, plusieurs offres comparatives soient désormais disponibles.

M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion.

Mme MAIRE demande le nom de l'entreprise qui va reprendre l'ancien véhicule et souhaite également savoir pourquoi il n'y a pas plusieurs offres pour le nouveau véhicule.

M. MUHEIM répond que l'entreprise Moret de Savigny va reprendre le véhicule et explique que, étant donné le choix limité et suite à la mauvaise expérience faite avec un autre véhicule, la Municipalité n'a pas eu d'autre choix pour un véhicule correspondant aux besoins et avec un service après-vente digne de ce nom.

M. BOLAY aurait toutefois souhaité une seconde offre pour le contrôle.

M. BAUER espère que, dans ce cas, il ne s'agit pas d' "Eurocoptère".

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote.

VOTE : Le préavis No 11/2005 est accepté à l'unanimité.

11. PREAVIS MUNICIPAL N° 12/2005

Préavis d'intention pour la réhabilitation de la Grande Salle

Commission technique : Mme BEGUIN, MM. GENAINE, président, GUTH, JAN, TORNARE

Commission des finances : MM. BOLAY, président, CHIOVENDA, EMERY, HENCHOZ, Mme PINTO

CCU : Mme CHESAUX, MM. FARDEL, PIRAT, STURNY, président, TUCHSCHMID

La Commission technique précise que ce préavis d'intention constitue la phase II de la démarche de réhabilitation de la Grande Salle et qu'il fait suite au préavis no 02/2005 soumis au Conseil le 7 avril 2005.

Elle est unanimement favorable à la poursuite du processus mais souhaite toutefois en particulier une étude affinée de l'aspect extérieur ainsi qu'une sécurité optimale pour les utilisateurs.

La Commission des finances relève une augmentation de 13 % de l'estimation du montant de l'investissement qui a passé de Fr. 1'500'000.- à Fr. 1'700'000.- mais précise que cet investissement semble être pour l'instant financièrement supportable. Cela étant, elle se rallie unanimement aux conclusions de ce préavis.

La CCU relève la difficulté d'appliquer le Plan d'extension partiel du Bourg d'août 1982 et son règlement spécial. Elle n'est pas opposée à l'utilisation de bois pour les façades et que, dans l'ensemble, la disposition intérieure prévue répond à un usage convivial, pratique, sécurisé et conforme aux normes. La CCU unanime recommande donc d'accepter le préavis tel que présenté.

M. MONSUTTI, Président, ouvre la discussion.

M. MOSER déclare que la Municipalité n'est pas enthousiaste pour l'option avec des parois extérieures en bois et que la préférence serait donnée au verre. Il indique également que le chauffage au moyen de pellets sera adopté car il est plus simple que celui au moyen de plaquettes.

M. BOVET rappelle les frais occasionnés par le toit plat de la salle de gymnastique et espère que le choix ne se portera pas sur une telle solution.

M. MUHEIM précise qu'il n'est nullement question de toit plat. Il explique également que la solution suggérée par M. MEGIAS d'utiliser des panneaux solaires pour le chauffage de l'eau s'est avérée inapplicable.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote.

VOTE : Le préavis No 12/2005 est accepté à l'unanimité.

12. NOMINATION DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL 2006 JUSQU'AU 30 JUIN 2006)

M. MONSUTTI, Président, rappelle que la législature est prolongée jusqu'au 30 juin 2006 et qu'il s'agit donc de nommer jusqu'à cette date un président, un 1^{er} vice-président, un 2^{ème} vice-président, un secrétaire et un secrétaire-suppléant au scrutin individuel secret ainsi que 2 scrutateurs et 2 suppléants au scrutin de liste. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au second tour.

Président :

M. MONSUTTI, Président, fait part de sa décision de se représenter et demande aux conseillers de bien vouloir proposer d'autres candidats. Aucune autre candidature n'est proposée.

36 bulletins sont délivrés et rentrés, majorité absolue 19.

M. MONSUTTI est élu Président jusqu'au 30 juin 2006 par 35 voix et 1 bulletin blanc.

Il se félicite lui-même pour sa brillante élection et se souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de ce mandat.

1^{er} vice-président :

M. MONSUTTI précise que M. MAYOR se représente. Aucune autre candidature n'étant proposée, 36 bulletins sont délivrés et rentrés, majorité absolue 19.

M. MAYOR est élu 1^{er} vice-président jusqu'au 30 juin 2006 par 34 voix et 2 bulletins blancs.

M. MONSUTTI félicite M. MAYOR pour son élection.

2^{ème} vice-président :

Le Président indique que M. FAVRE se représente. Aucune autre candidature n'étant proposée, 36 bulletins sont délivrés et rentrés, majorité absolue 19.

M. FAVRE est élu 2^{ème} vice-président jusqu'au 30 juin 2006 par 32 voix et 4 bulletins blancs.

M. MONSUTTI félicite M. FAVRE pour son élection.

Secrétaire :

M. MONSUTTI informe que Mme BOUJON ne se représente pas et que Mme JACQUAT se porte candidate pour ce poste. Aucune autre candidature n'étant proposée, 36 bulletins sont délivrés et rentrés, majorité absolue 19.

Mme JACQUAT est élue secrétaire jusqu'au 30 juin 2006 par 35 voix et 1 bulletin blanc.

M. MONSUTTI félicite Mme JACQUAT pour sa brillante élection.

Secrétaire-suppléante :

Le Président précise que Mme BOUJON se porte candidate pour ce poste. Aucune autre candidature n'étant proposée, 36 bulletins sont délivrés et rentrés, majorité absolue 19.

Mme BOUJON est élue secrétaire-suppléante jusqu'au 30 juin 2006 par 35 voix et 1 bulletin blanc.

M. MONSUTTI félicite Mme BOUJON pour sa brillante élection.

2 scrutateurs :

M. MONSUTTI, Président, annonce que MM. BARTOLACELLI et DAVALLE acceptent de se représenter.

En l'absence d'autres propositions, ils sont élus par acclamation.

2 scrutateurs-suppléants :

Le Président indique que MM. STUTZ et DUPERTUIS se représentent.

En l'absence d'autres propositions, ils sont élus par acclamation.

Huissier :

Après confirmation par M. MUHEIM, Syndic, que M. REVERCHON lui a fait part de sa décision de se représenter et, en l'absence d'autres propositions, M. REVERCHON est élu par acclamation.

Huissier-suppléant :

Après confirmation par M. MUHEIM, Syndic, que M. BOVEY lui a fait part de sa décision de se représenter et, en l'absence d'autres propositions, M. BOVEY est élu par acclamation.

13. NOMINATION DE LA COMMISSION DE GESTION 2006 (JUSQU'AU 30 JUIN 2006)

La législature étant prolongée jusqu'au 30 juin 2006, M. MONSUTTI rappelle qu'il s'agit donc de nommer la Commission de gestion jusqu'à cette date. L'élection a lieu au scrutin de liste, à la majorité absolue au 1^{er} tour et à la majorité relative au 2^{ème} tour. Ladite commission est composée actuellement de M. GILLIERON, Président, Mme BOUJON, MM. BUGNON, SCHWEGLER et ULDRY.

M. MONSUTTI prie M. GILLIERON de faire part des intentions de l'actuelle Commission de gestion.

M. GILLIERON annonce que tous les membres ont décidé de se représenter.

En l'absence d'autres propositions, **M. GILLIERON, Mme BOUJON, MM. BUGNON, SCHWEGLER et ULDRY sont élus par acclamation.**

Le Président les félicite tous pour leur élection et leur engagement.

14. PROLONGATION DE LA LEGISLATURE AU 30 JUIN 2006

Préliminairement, M. MONSUTTI, Président, rappelle que toutes les autres commissions permanentes ont été élues pour la durée de la législature qui entre-temps a été prolongée jusqu'au 30 juin 2006. Formellement, elles n'ont donc pas besoin d'être élues. Toutefois, le Président souhaite connaître leurs intentions.

Toutes les autres commissions permanentes, à savoir la Commission des finances, la Commission consultative d'urbanisme (CCU), la Commission consultative des affaires régionales (CCAR), la Commission d'admission à la bourgeoisie, la Commission de recours en matière informatique et la Commission de recours en matière d'impôts, par la voix de leur Président respectif, en prennent acte et sont d'accord de prolonger leur mandat, dans leur composition actuelle, jusqu'au 30 juin 2006.

M. MONSUTTI remercie tous les membres desdites commissions permanentes de leur engagement futur.

15. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. GENAINE souhaite connaître le futur de notre police après le départ de M. REVERCHON.

M. MUHEIM indique qu'une discussion est en cours avec la Municipalité de Pully et qu'un projet de convention sera soumis par voie de préavis, en principe en février 2006. M. GRAND effectuera les tâches administratives relatives à Belmont et, dans la mesure du temps disponible, sera aussi présent sur le terrain.

M. MAYOR demande quelles sont les mesures prévues dans le cas d'une épidémie de grippe aviaire.

Mme BRUGHERA explique que le Médecin cantonal travaille sur ce dossier et que, entre autres, le plan ORCA sera éventuellement appliqué. Elle rappelle que, pour les personnes à risque, le vaccin conventionnel contre la grippe est recommandé. Le personnel de l'administration communale est d'ailleurs encouragé à se faire vacciner. Par ailleurs, l'OMS réfléchit aux mesures à prendre au niveau mondial.

M. BOLAY espère que la présence de la police de Pully ne sera pas ressentie de la même manière qu'à ses débuts sur la commune de Savigny où l'étiquette de «Rambo» lui avait été attribuée. Il demande également pourquoi l'îlot sur la route du Burenoz a été supprimé.

M. MUHEIM précise qu'il s'agit d'une décision du canton et indique qu'un dossier a été déposé pour un ralentisseur, qui pourrait être mis en place avant l'hiver.

M. CAVIN souhaite savoir si les barrières endommagées qui se trouvent sur la route des Bas-Monts, dans la forêt, vont être remplacées car l'endroit lui paraît dangereux, pour les piétons en particulier.

M. MUHEIM mentionne que divers courriers ont été adressés au canton dans ce sens. La réponse du 19 septembre 2005 est que les travaux seront terminés à la fin 2006 pour cause de manque de budget. De plus, des dégâts ont été occasionnés par des machines et la responsabilité est maintenant à établir. Les barrières vont toutefois être sécurisées.

M. BOVET a observé des enfants qui débouchaient rapidement (trottinette ou course) du tunnel au niveau de l'arrêt TL du Blessoney et relève le danger. Il suggère de mettre en place un système de ralentissement (barrières en quinconce ou autre).

M. MUHEIM en prend note.

La parole n'étant plus demandée, M. MONSUTTI, Président, souhaite à tous une excellente fin de soirée et clôt la séance à 22h30.

Pour le Bureau du Conseil communal :
Enrico MONSUTTI Lucienne BOUJON
Président Secrétaire

P.S. : L'ordre du jour est conservé dans un dossier ad hoc